

**var SS00270A - Numéro d'identification du prestataire auxiliaire ([Soins de santé](#))****Synonyme** Numéro INAMI du prestataire auxiliaire

**Description** Le numéro d'identification du prestataire auxiliaire. Cette variable est remplie dans les situations suivantes :

- lorsque la prestation de soins est attestée par un infirmier mais effectuée par un aide-soignant, on indique le numéro d'identification de l'aide-soignant ([Norme du prestataire](#) = 2).
- lorsque la prestation de soins est attestée par un médecin qui a accès aux données du Dossier médical global (DMG) mais n'en est pas le gestionnaire, on indique le numéro d'identification du gestionnaire ([Norme du prestataire](#) = 4). Ceci concerne uniquement les situations de diminution du ticket modérateur en raison du DMG.
- lorsque la prestation de soins est attestée par un médecin mais effectuée par un médecin stagiaire, on indique alors le numéro d'identification du stagiaire ([Norme du prestataire](#) = 5).

*Codification*

Ce numéro est composé comme suit :

BB PPPP CC

où :

- BB: code profession;
- PPPP: numéro d'ordre;
- CC: chiffre de contrôle = 97 - le reste de la division des six premiers chiffres du numéro d'agrément divisé par 97 (mod 97).

*Remarques*

La variable est toujours remplie pour les prestations infirmières pour lesquelles des enregistrements statistiques avec pseudo-codes sont nécessaires. Dans ce cas, la variable [Norme du prestataire](#) peut également prendre la valeur 1 ou 9.

Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le [site web de l'INAMI](#) sous '**Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?**' (recherchez Enregistrement de type 50 Zone 49). Vous trouverez en Annexe 16 de ce document davantage d'informations relatives à la structure du numéro d'agrément INAMI.

Disponible	Database	Variantes	Premières données	Dernières données
	<a href="#">Soins de santé</a>	ALL	2015-01-01	2024-06-30

**Info demandes de données** Cette variable est toujours livrée sous forme codée, à moins que le Comité de sécurité de l'information (CSI) n'ait accordé une autorisation explicite. Cette variable est à l'origine numérique ; une fois codée, elle devient alphanumérique. Le nombre de positions avant et après codage reste inchangé.

**Code** SS00270A**Format SAS** 8. (numeric)

**Variable(s) équivalente(s)**

- [SS00270B-Qualification du prestataire auxiliaire](#)
- [SS00340-Norme du prestataire](#)

**Mots clés** [Prestations de soins de santé](#), [Prestataires de soins de santé](#)